

### **038 Exploiter la puissance de l'UICN : stimuler la synergie pour le Zéro net, le Positif pour la nature et une transition énergétique juste**

CONSTATANT le dépassement du seuil de 1,5°C de réchauffement et les conséquences de plus en plus graves du changement climatique d'origine humaine sur la nature, les populations et notre planète, comme en témoignent les meilleures données scientifiques disponibles ;

NOTANT AVEC INQUIÉTUDE le manque de progrès et de volonté politique pour développer, préparer, mettre à jour ou améliorer les Contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris sur le changement climatique ainsi que les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT les conclusions de l'atelier conjoint de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, indiquant que les crises du climat et de la biodiversité sont interconnectées et nécessitent des solutions synergiques assorties de changements systémiques ;

RAPPELANT la Résolution 7.114 *Solutions intégrées pour faire face au changement climatique et aux crises qui frappent la biodiversité* (Marseille, 2020) ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Déclaration commune de la COP28 sur le climat, la nature et les peuples, portée par les présidences des Conventions de Rio lors de la Conférence des Parties (COP) ;

NOTANT EN OUTRE l'importance critique du renforcement des liens entre les Conventions de Rio et les autres mécanismes internationaux pertinents ;

RAPPELANT la Stratégie de l'UICN pour la jeunesse, la Stratégie autodéterminée des peuples autochtones, la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'autres stratégies pertinentes ; et RECONNAISSANT le rôle vital des acteurs de la société civile dans l'action en faveur du climat, de la nature et de la transition énergétique, constatant que ces actions doivent être justes, équitables et fondées sur les droits ;

PRENANT ACTE de la progression du monde vers le Zéro net, le Positif pour la nature et vers la réalisation des objectifs de transition énergétique juste, et qu'il faut de toute urgence accélérer l'action dans ce sens ;

RECONNAISSANT que les efforts déployés à l'échelle mondiale restent insuffisants et que le monde n'est pas en bonne voie pour limiter la hausse du réchauffement climatique à 1,5°C et stopper puis inverser la perte de biodiversité à l'horizon 2030 ; et

NOTANT ÉGALEMENT l'importance des synergies parce qu'elles peuvent : optimiser l'utilisation des ressources limitées, assurer une cohérence dans les politiques publiques pour le climat et la biodiversité ; promouvoir le dialogue entre les acteurs publics et privés pour atteindre ces objectifs ; accélérer les mécanismes de mise en œuvre ; et faciliter la coopération internationale et la mobilisation des ressources, entre autres avantages ;

### **Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :**

1. DEMANDE au Directeur général, aux Membres, aux Commissions et aux composantes concernées de :

a. promouvoir des systèmes Zéro net crédibles et obligatoires favorisant les objectifs publics et privés réalisables ;

b. œuvrer à la finalisation des éléments systémiques nécessaires pour obtenir des résultats efficaces concernant le Zéro net et le Positif pour la nature ;

c. plaider pour faire reconnaître officiellement le Positif pour la nature comme un objectif des secteurs public et privé ;

d. appeler à une collaboration et à l'élaboration de travaux conjoints dans le cadre des Conventions de Rio qui renforcent les synergies entre les stratégies et objectifs en faveur du Zéro net, du Positif pour la nature et d'une transition énergétique rapide et juste ; et

e. prier instamment le secteur privé et les acteurs concernés de renforcer l'intégrité et l'alignement de leurs objectifs Zéro net sur le seuil de 1,5°C.

2. DEMANDE au Directeur général de travailler avec les Membres de l'UICN et les Commissions pour :

a. plaider en faveur d'une transition énergétique juste qui donne la priorité à la protection de la biodiversité et aux droits des peuples autochtones et des communautés locales ;

b. élaborer des orientations et bonnes pratiques relatives aux pratiques énergétiques durables qui réduisent les conséquences sociales et environnementales, en mentionnant tout particulièrement l'implantation des infrastructures et les activités minières ;

c. encourager l'inclusion des évaluations des impacts sociaux et environnementaux comme des composantes obligatoires du processus d'approbation des projets liés aux énergies renouvelables et à l'exploitation critique des ressources minérales et minières ;

d. promouvoir la mise en œuvre des mécanismes équitables de partage des bénéfices pour veiller à ce que les peuples autochtones et des communautés locales reçoivent une compensation juste ;

e. soutenir les initiatives de renforcement des capacités et les possibilités de financement pour aider les peuples autochtones et des communautés locales à prendre part aux pratiques énergétiques durables et aux efforts de conservation ; et

f. soutenir l'initiative réclamant un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles et appeler à sa négociation.